



## **COMMUNIQUE RELATIF AU DÉPÔT DE CANDIDATURE DES DÉLÉGUÉS POUR LA MANDATURE 2021-2025**

La Présidente du Comité Electoral National informe l'ensemble des mutualistes désireux de faire acte de candidature à l'élection des délégués à l'Assemblée Générale que les dossiers de candidatures sont reçus tous les jours ouvrables au cours de la période du **28 octobre 2021 au 11 novembre 2021 de 8 h 00 à 16 h 00**, au secrétariat du Comité Electoral National sis au siège de la MUGEFCI, au 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble « ADIKO NIAMKEY ».

Le dossier de candidature de liste de candidats par section électorale comporte les pièces suivantes :

- Le formulaire de liste de candidature de la section électorale à télécharger sur le site internet de la MUGEFCI ;
- Les déclarations individuelles de candidature des candidats figurant sur le formulaire de liste de candidature de la section électorale à télécharger sur le site internet de la MUGEFCI.

Pour chaque candidat, la déclaration de candidature devra être accompagnée par :

- Une photocopie de la carte de mutuelle (carte grise ou carte Ivoir'Santé ou carte unique et intelligente) ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois au moment du dépôt de candidature ;
- Deux (2) photos d'identité du même tirage ;
- Une attestation de présence dûment signée par le supérieur hiérarchique pour le mutualiste en fonction ;
- Un certificat de résidence pour le mutualiste à la retraite.

**NB : TOUS LES FORMULAIRES DE CANDIDATURE SONT TELECHARGEABLES SUR LE SITE DE LA MUGEFCI DANS LA RUBRIQUE « ELECTIONS MUGEFCI / MANDATURE2021-2025 » CHAPITRE « DOCUMENTS ELECTORAUX ».**

**La Présidente**

KONE Colette Epouse KONE  
Administrateur du Travail et des Lois Sociales  
Officier dans l'Ordre National